

## LA SAMARITAINE : LES MÉDIAS AU DIAPASON DE LVMH

arretsurimage.net, 8 septembre 2014

**Bernard Arnault, président du groupe LVMH, vient de voir le permis de construire de la Samaritaine, un grand magasin parisien qu'il souhaitait rénover et moderniser, annulé par le tribunal administratif de Paris, saisi par des associations de protection du patrimoine. Depuis le début, dans cette affaire, de nombreux journaux prennent le parti du premier annonceur français.**

Traiter les mésaventures du groupe LVMH quand Bernard Arnault, son président, est le propriétaire ou un important annonceur du journal dans lequel on travaille peut s'avérer un exercice périlleux pour un journaliste. Si, à @si, nous avons déjà noté la [complaisance de certains salariés envers leur patron](#)), il semblerait que le travail d'autres journalistes, non directement affiliés au groupe LVMH, puisse aussi en pâtir. Le traitement médiatique de l'affaire de la Samaritaine en est un exemple troublant.

Le groupe d'Arnault, qui détient 55% du capital du grand magasin parisien La Samaritaine depuis 2001, souhaite entreprendre une restructuration du site, mythique enseigne du 1er arrondissement installée entre la rue de Rivoli et la Seine sur un espace de 75 000m<sup>2</sup>, en faisant notamment appel à de grands architectes, dont l'agence japonaise Sanaa (qui a réalisé le Louvre-Lens). Mais Bernard Arnault a subi en mai dernier un sérieux revers de la part du tribunal administratif (TA) de Paris. Celui-ci, saisi par des associations de défense du patrimoine (la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et l'association SOS Paris), a donné raison aux associations, en décidant en mai 2014 l'annulation du permis de construire du nouveau bâtiment, au prétexte qu'il n'était pas conforme au plan local d'urbanisme, censé protéger l'homogénéité architecturale du site. Une décision qui a fortement déplu au milliardaire, qui s'est fendu, dès le lendemain de la décision, d'un communiqué.

**La Samaritaine tient à exprimer sa plus vive surprise à la lecture d'un jugement reposant exclusivement sur des considérations esthétiques et donc entièrement subjectives portant sur l'oeuvre d'un architecte parmi les plus réputés au monde, lauréate du prix Pritzker équivalent pour l'architecture du prix Nobel!**

**À ce titre, ce jugement constitue un précédent préoccupant pour tout projet de rénovation à Paris un tant soit peu novateur. Une telle conception des règles d'urbanisme est incompatible avec une vision moderne de la ville et n'aurait pas permis à certains des bâtiments les plus emblématiques de notre capitale de voir le jour.**

**Partis pris.** Comment ne pas, alors, être navré qu'à la requête d'associations, SOS Paris et la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, le tribunal administratif de Paris vienne d'annuler le permis de construire, estimant que la façade, magnifique, dessinée par Sanaa pour la rue de Rivoli, n'était pas conforme au plan local d'urbanisme. Malgré le respect que l'on doit à la Justice, on ne peut manquer de considérer que cette décision, quoi qu'en disent ses thuriféraires, est plus motivée par des considérations d'opportunité esthétique, que par des arguments objectifs. Elle érige, sans subtilité, en norme infranchissable, des partis pris architecturaux qui, s'ils constituent incontestablement l'une des caractéristiques du paysage parisien, ne peuvent être institués en une sorte de charia, au risque de ne plus laisser aucune possibilité à des ouvrages de qualité de venir stimuler une ville qui en a, pourtant, bien besoin. Avec des arguments comme ceux du tribunal, on n'aurait jamais construit le Centre Pompidou, ou encore le Musée du Quai Branly.

Le communiqué de LVMH (à gauche) se limite à quelques arguments d'autorité : les architectes pressentis sont parmi les meilleurs du monde, ils ont reçu le Prix Pritzker, la décision du TA se limite à des considérations subjectives, etc. Ces arguments, s'ils peuvent sembler faibles à la première lecture, ont pourtant convaincu quelques journalistes qui se sont empressés de les reprendre tels quels, comme le montre cet extrait (à droite) issu du site du quotidien *L'Opinion*.

Le traitement médiatique de l'affaire Samaritaine a soulevé la curiosité du journaliste et historien de l'art Didier Rykner, dans un long article "*La Samaritaine : une question architecturale ou de liberté de la presse*" pour le site la Tribune de l'art en date du 2 septembre. Il y fait le tour des différents articles relatifs à l'affaire et note une certaine "concomitance de tous ces articles" qui ressemble, selon lui, à "une campagne de communication de LVMH particulièrement bien menée". Et en matière de communication, une entreprise comme LVMH bénéficie de moyens colossaux.

### **L'OPINION ET HIDALGO, ENSEMBLE POUR LA BONNE CAUSE LVMH**

Ainsi, dans le quotidien de Nicolas Beytout, *L'Opinion* (dont on sait depuis le 22 août dernier grâce à Mediapart que [Bernard Arnault est un actionnaire caché](#)), on peut lire le 22 mai dernier, sous la plume de Jean-Jacques Aillagon, ex-ministre de la Culture de 2002 à 2004 (et par ailleurs conseiller de François Pinault, l'ennemi juré de Bernard Arnault), une [démolition en règle du jugement du TA](#).

Si Aillagon se garde bien de divulguer les liens entre *L'Opinion* et Arnault, il a au moins le mérite de ne pas cacher la nature réelle de son article: un "parti pris". Qui reprend en majorité les éléments du communiqué de LVMH. Il va même jusqu'à comparer le Plan local d'urbanisme, pourtant rédigé par la Mairie de Paris, à la "charia" ! Dans l'affaire, la mairie de Paris apparaît pourtant comme le premier allié de LVMH depuis qu'elle a annoncé sa volonté de faire appel de la décision du TA et de modifier ces règles d'urbanisme jugées trop contraignantes, dans un nouveau plan logement. Ce dernier, qui mise sur la simplification des normes et des règles de construction, a cette fois été salué par le quotidien : [l'article en question](#) défend "les règles d'urbanisme et leur interprétation ou leur non-respect [qui] bloquent de nombreux projets (...) comme la Samaritaine, pour l'heure à l'arrêt." Que *L'Opinion*, journal d'obédience libérale, en vienne à féliciter la maire PS de Paris, est particulièrement remarquable.

### **ET DANS LES AUTRES MÉDIAS ?**

Comme le soulignait Ivan Levaï, alors qu'il dirigeait *La Tribune*, quotidien appartenant au groupe LVMH, "*la vraie puissance de Bernard Arnault dans la presse, c'est qu'il est un grand annonceur publicitaire*". Et le problème avec les annonceurs, c'est qu'il ne faut pas les perdre. Pour s'en assurer, d'aucuns n'hésitent pas à abonder, de toutes leurs forces, dans le sens d'Arnault.

Le 23 mai, Michel Guerrin signe ainsi une chronique "culture" du *Monde*, intitulée "*Paris dans le formol*", où il estime que "*les architectes sont les Japonais de l'agence Sanaa, parmi les plus excitants du moment. Surtout, dire que le projet nuit à l'unité esthétique de la rue Rivoli est une vaste blague*." Certains se font prophètes : Jean-Gabriel Frédet, dans *Le Nouvel Observateur* du 26 juin, disponible

uniquement sur papier mais dont une capture est visible à droite, ci-dessous, annonce la fin de la civilisation française telle qu'on la connaît : "Paris envoie le signal d'un astre mort dont la lumière s'estompe progressivement". A noter que l'édition dans laquelle est paru cet article avait, en quatrième de couverture, une pub pour... Louis Vuitton.

Philippe Trétiak, dans l'édition d'août de *Beaux-Arts Magazine*, n'a pas peur de l'exagération dans un article intitulé "La Samaritaine victime d'un démon bien français" . "Il en va de notre survie car, à défaut, c'est la France tout entière qui, du point de vue esthétique, ne sera bientôt plus raccord avec le monde." Et Rykner de remarquer qu'il "est tout de même ennuyeux que, dans le même numéro de *Beaux-Arts Magazine* qui publie ce plaidoyer, le même journaliste soit également l'auteur d'un « article » intitulé « Nomadisme chic », répertoriant neuf objets faits « de précieuses matières et [par] des designers de renom pour se détendre ou partir en excursion en mode sophistiqué » dont quatre (un par page) sont des Louis Vuitton ».



**Architecture** PAR PHILIPPE TRÉTIAK

## LA SAMARITAINE VICTIME D'UN DÉMON BIEN FRANÇAIS

L'agence japonaise Sanaa, qui a conçu le Louvre-Lens en 2012, pourra-t-elle achever le chantier de la Samaritaine, à Paris ? Rien n'est moins sûr. La façade en voile translucide et ondulant qui devait voir le jour rue de Rivoli n'est pas du goût des délégués du patrimoine...

**O**n aimerait parler d'autre chose, mais le nouveau message du chantier de la Samaritaine nous oblige à recommencer nos manchettes. Une fois de plus, l'histoire de la Samaritaine est devenue un sujet de débat. C'est un projet qui pose la question de la continuité de l'artère. Conséquence : on arrête tout. Chantier en berne et chômage pour tous le monde. Dans le même temps, on persiste dans l'intention d'ouvrir les magasins le dimanche. Rien à voir ? Au contraire. Cette interdiction concerne tous nos conservatoires : suspension des salaires iniques d'été face à de travailler sous contrainte, respect du sacro-saint jour du Seigneur, faire enfin – et peu-être surtout – de la

consommation, privilège réservé pour les néo-bas de tous poils. Que des travailleurs aient droit à un job

noyade sera totale. Donc, pour l'heure, la Samaritaine est sous la coupe d'un jugement ubuesque ayant retenu le critère esthétique comme pertinent. La façade du bâtiment développé sur la rue de Rivoli, dessinée par les architectes japonais de Sanaa (lauréats du Pritzker Prize en 2010), ne s'intégrerait pas à la continuité de l'artère. Conséquence : on arrête tout. Chan-



tion à outrance et la fermeture aux autres. Tout veut qu'à l'instar, à Venise, les médiocres discours de notre ministre de la Culture et du directeur du Patrimoine, Vincent Bejot, on avait envie de se jeter dans le Grand Canal. Offrir du travail, en finir avec les agents, avec l'insécurité, voilà pourtant qui exige de l'engagement et des actes. Tout va de notre survie car, à défaut, c'est la France tout entière qui, de point de vue esthétique, ne sera bientôt plus raccord avec le monde. Alors achève la Sanaa, ouvre les magasins, ouvre les fenêtres. Ça sera vraiment le paradis. [bit.ly/1vntat](http://bit.ly/1vntat)



**La façade en verre plissé du projet controversé, rue de Rivoli**

graphié ? Un vulgaire rideau de douche dénaturant le tissu urbain, selon le juge qui fonde sa décision – une première – sur des critères plus esthétiques que juridiques. Motif de

Tant pis s'il est signé par deux architectes, lauréats du Pritzker Price, concepteurs du nouveau musée d'art moderne à New York et du Louvre Lens. Et si LVMH, déjà commandi-

**POLEMIQUE**

## LA SAMAR', LE JUGE ET LE BON GOÛT

*En bloquant une rénovation modèle conçue par l'architecte du Louvre-Lens, le juge enferme un peu plus Paris dans son passé*

PAR JEAN-GABRIEL PREDET

Une « *tourne moderne de plus dans notre beau Paris* (Meredith pour un milliardaire) » ou « un formidable projet à accélérer au plus vite » ? Pour apprécier le degré d'ouverture de notre vieux pays, rien ne vaut un coup d'œil sur le régime de la maison de Samaritaine, ouvert au public. Entre intégristes du patrimoine et partisans d'une architecture évolutive, la bataille fait rage. Tourment une nouvelle fois à l'avantage des défenseurs du statu quo ?

Le 11 mai, sur requête de deux associations, SOB Paris et la société pour la Protection des Paysages et de l'Écologie de la France, le tribunal administratif a bloqué la construction de voile translucide et oscillant qui, rue de Rivoli, devait recouvrir la façade de l'ancien grand magasin sisoyé par l'agence japonaise Sanaa. L'extraordinaire façade de verre sér-

de Boulogne, a engagé 450 millions d'euros et garanti 2 500 emplois pérennes pour redonner vie à ce grand magasin, classé sur le bord et fermé depuis 2005.

Il souffle autour d'un drôle de vent sur Paris. Alors que Londres a demandé à Norman Foster, Henro Piano ou Jean Nouvel de boucler la ville historique et son vieux skyline, insufflant dans la foule une incroyable énergie, alors que Berlin sort de son corset de béton et, de Frank Gehry à Zaha Hadid, courtise la nouvelle architecture qui la confortera dans son statut de capitale de l'Europe, la Ville Lumière devient une ville musée. Au nom de la « défense du patrimoine », qui donne son label d'intouchable à tout ce qui revendique la patino du temps. Loin de l'effervescence de ses rivaux allemands ou britanniques, crispée sur son passé mais stimulée à force d'être embourrée, la Ville Lumière s'étiole. Le ribes français, c'est Versailles, mais à trop refuser le greffe du nouveau, Paris envoie le signal d'un autre mort dont la lanterne s'éteint progressivement. ■

**Le chantier du grand magasin, fermé depuis 2005**

Parmi les autres articles à remarquer, un article de Luc Le Chatelier, "[Délit de façade](#)", dans *Télérama* (4 juin 2014) ; un article de Frédéric Edelmann, "[Intouchable, le patrimoine ?](#)", dans *Le Monde* (31 mai 2014) ; un autre d'Ivan Letessier, "[Samaritaine, friche économique symbole des retards français](#)", dans *Le Figaro* (19 mai 2014) ; un dernier de l'architecte Christian de Portzamparc, "[Paris doit vivre](#)", dans *Paris-Match* (31 mai 2014), etc. Finalement, et comme le conclut Didier Rykner, "*sur dix articles, neuf reprennent l'argument d'un jugement « esthétique et subjectif », huit expliquent que Sanaa est nécessairement génial, la plupart citant son prix Pritzker, et neuf dénoncent le conservatisme de ceux qui vont contre la modernité. Les éléments de langage de LVMH, plus frappants encore lorsqu'ils sont récités à la télévision par des journalistes, prouvent ainsi leur efficacité.*"



Côté télé, [la Nouvelle Edition de Canal+](#) a consacré un reportage, intitulé "Paris : ville musée ?" de plus de six minutes à l'affaire. Sur ce temps d'antenne, seulement vingt-cinq secondes seront accordées aux associations et à l'explication de leur point de vue. Mieux encore, le "retour plateau" après le reportage où le présentateur Ali Baddou assène : *"on va enlever le point d'interrogation : c'est Paris ville musée !"*. Avant une explication limpide de la journaliste Julie Tomei : *"ce qu'on reproche à la justice, c'est d'avoir eu un jugement purement esthétique"*. Et un Nicolas Domenach qui en profite pour souligner l'aspect *"sublimissime"* et *"extraordinaire"* de ... la fondation Vuitton ! Pas une voix discordante sur le plateau.

#### **CENSURE DES DROITS DE RÉPONSE**

Si certains médias ont considérablement limité le temps de parole des associations, d'autres l'ont à tel point occulté qu'ils se sont placés dans l'illégalité. *Les Echos*, propriété du groupe LVMH depuis 2007, a publié un droit de réponse de la SPPEF dans des conditions très obscures (refus de le publier puis demande de modifications et enfin, retard dans la publication), faisant fi des [conditions légales qui entourent pourtant strictement cette procédure](#). De la même façon, *le Figaro* a tout simplement refusé d'en publier un. Les deux journaux sont actuellement poursuivis par l'association pour refus d'insertion d'un droit de réponse et encourent une peine de 3750 euros et trois mois de prison.

**Par Ludivine Bénard**

Source : <http://www.arretsurlimages.net/articles/2014-09-08/La-Samaritaine-les-medias-au-diapason-de-LVMH-id7023>